

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique du projet de Modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme d'Echiré

Par arrêté en date du 30 juillet 2020, le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du projet de Modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme d'Echiré portant notamment sur l'ouverture des zones 2AU à l'urbanisation et la simplification de certaines orientations d'aménagement et de programmation.

Le Tribunal Administratif de Poitiers a désigné Monsieur Matthieu HOLT Hof, commissaire enquêteur.

La décision d'approbation de la Modification n°9 du PLU de Echiré relève de la compétence du Conseil d'Agglomération de la Communauté d'Agglomération.

L'enquête se déroulera du **lundi 28 septembre à 14h00 au jeudi 29 octobre 2020 à 12h00.**

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (www.niortagglo.fr), et aux heures habituelles d'ouverture :

- en Mairie d'Echiré (1, place de l'Eglise 79410 Echiré) : Hors vacances scolaires : lundi et mercredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30 ; mardi et jeudi : 8h30 - 12h00 ; vendredi : 8h30 - 17h30 (journée continue) / Pendant les vacances scolaires : lundi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30 ; mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h00
- dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Niortais (140 rue des Equarts, 79027 Niort Cedex) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Dans chaque lieu d'enquête, le dossier sera accompagné d'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur lequel les observations et propositions du public pourront être consignées, pendant la durée de l'enquête. Un poste informatique permettant de consulter le dossier d'enquête sera également mis à disposition au siège de la Communauté d'Agglomération.

Le commissaire-enquêteur recevra au cours de permanences prévues :

- le lundi 28 septembre 2020, de 14h00 à 17h00, au siège de la Communauté d'Agglomération
- le mercredi 14 octobre 2020, de 14h00 à 17h00, en Mairie d'Echiré
- le jeudi 29 octobre 2020, de 9h00 à 12h00, en Mairie d'Echiré

Les observations et propositions peuvent être également adressées à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, (en mentionnant « Enquête publique / Modification n°9 du PLU d'Echiré») :

- Par courrier postal adressé à la Communauté d'Agglomération du Niortais : 140 rue des Equarts, CS 28770, 79027 Niort Cedex
- Par courrier électronique à l'adresse : enquete-plu-echire@agglo-niort.fr

Les observations et propositions reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (www.niortagglo.fr).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne, sur sa demande, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Toute information relative au projet de Modification n°9 du PLU d'Echiré ou à la présente enquête publique peut être demandée :

- Au Maire de la Commune d'Echiré
- Au Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais

A l'issue du délai d'un mois prévu par l'article 6 de l'arrêté susvisé, une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public en Mairie d'Echiré ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également mis en ligne sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération.